



Nantes, le 20 janvier 2025

Monsieur le Directeur Général Du CHU de NANTES Direction Générale Immeuble Deurbroucq

## Envoi par mail

**Objet :** <u>Préavis de grève de l'ensemble du personnel des services de psychiatrie, de pédopsychiatrie et des urgences psychiatriques</u>

Monsieur le Directeur Général,

Par la présente, nous déposons un préavis de grève limitée pour la journée du **28 janvier 2025 à partir de zéro heure**, pour tous les professionnels des services de psychiatrie, de pédopsychiatrie et des urgences psychiatriques.

## L'intersyndicale exige :

- L'arrêt des fermetures de lits d'hospitalisation et d'admission et la réouverture des lits déjà fermés sur le territoire départemental, régional et national,
- La création d'unités de pédopsychiatrie avec les moyens nécessaires à leur fonctionnement,
- Le renforcement du travail en secteur de psychiatrie,
- L'embauche de nouveaux professionnels avec le remplacement de tous les arrêts de travail, des recrutements sur les postes vacants et l'augmentation des effectifs pour tous les métiers,
- Le respect des missions des équipes de renfort et de suppléance,
- L'accélération de l'accès à la formation par un remplacement systématique dans les services ainsi qu'une formation suffisante pour permettre l'exercice de travail spécifique en psychiatrie,
- L'attribution de l'Indemnité Forfaitaire de Risque et de l'indemnité d'insalubrité à son taux maximum,
- Des jours d'ASA suite à une situation de violence vécue par les professionnels,
- Des locaux adaptés pour l'accueil des patients.

Conformément à la réglementation, la période du préavis doit voir l'ouverture de négociations sur ces revendications.

En l'absence d'accord à l'issue des négociations, la grève prendra le mardi 28 janvier 2025 à zéro heure.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de nos meilleures salutations.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de nos meilleures salutations.